

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Courriel : _____

Cellulaire : _____ Tél. bureau : _____ #

Travaillez-vous dans une installation: du nord de Lanaudière du sud de Lanaudière sur l'ensemble du territoire

Dans quel établissement travaillez-vous? _____

Où avez-vous entendu parler de la Loterie-Voyages 2022? _____

SOLLICITEUR:

MODES DE PAIEMENT

DÉDUCTION À LA SOURCE (employés seulement) : 22 prélèvements de 7,50 \$ répartis sur l'année 2022

J'autorise le service de la paie du CISSS de Lanaudière à faire 22 prélèvements du montant de 7,50 \$ sur mes paies (débutant lors de la paie #23 déposée le 24 février 2022 et se terminant sur la paie déposée le 15 décembre 2022) et je reconnais devoir m'acquitter entièrement de la somme de 165 \$ dans le cas où je quitterais mon poste au CISSS de Lanaudière avant la fin de mes paiements.

Numéro d'employé: _____ Poste occupé: _____

* La date limite pour adhérer à la déduction à la source est le lundi 7 février 2022 à 16 h.

CARTE DE CRÉDIT

Visa MC Numéro : _____ / _____ / _____ Exp : _____ / _____

CHÈQUE (libellé à l'ordre de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière ou FSNL)

1 chèque de 165 \$ 3 chèques de 55 \$ 6 chèques de 27,50 \$

Signature _____ Date: _____

Tirages 2022

À gagner :

1 crédit-voyages de 10 000 \$

1 crédit-voyages de 5 000 \$

10 crédits-voyages de 3 500 \$

15 crédits-voyages de 2 000 \$

Dates et lieu* des tirages :

24 février 2022 (Nord)

17 mars 2022 (Sud)

21 avril 2022 (Sud)

19 mai 2022 (Sud)

16 juin 2022 (Nord)

21 juillet 2022 (Nord)

18 août 2022 (Nord)

15 septembre 2022 (Nord)

20 octobre 2022 (Sud)

03 novembre 2022 (Sud)

* Nord: Centre hospitalier De Lanaudière

* Sud: Hôpital Pierre-Le Gardeur

**Faites parvenir ce formulaire à votre
fondation par courriel, par télécopieur,
par la poste ou en personne!**

Règlements

1. Le prix du billet est de 165 \$.
 2. Modes de paiement : 22 prélèvements sur la paie de 7,50 \$ (seulement offert aux employé(e)s détenteurs de poste au CISSS de Lanaudière), 1 chèque de 165 \$ daté du jour de l'achat du billet, par carte de crédit (Visa - Mastercard), 3 chèques de 55 \$ postdatés du 15-01-22, 15-05-22 et 15-09-22 ou 6 chèques de 27,50 \$ postdatés du 15-01-22, 15-03-22, 15-05-22, 15-07-22, 15-09-22 et 15-10-22.
 3. Tout chèque sans provision amène une disqualification du détenteur jusqu'à remboursement, incluant les frais occasionnés.
 4. Pour participer aux 27 tirages, le mode de paiement doit être déterminé avant le premier tirage (sauf pour les déductions à la source des employé(e)s).
 5. La portion du billet non-payée par un gagnant doit obligatoirement être payée avant l'obtention du prix (sauf pour les déductions à la source des employé(e)s).
 6. Les chèques postdatés devront être honorés par le gagnant avant qu'il puisse profiter de son prix.
 7. Le gagnant d'un crédit-voyage ne sera plus éligible pour les tirages ultérieurs.
 8. Le nombre de billets émis pour ce tirage est de 1700, numérotés de 0001 à 1700.
 9. Le forfait-voyage ne comprend pas les assurances-voyage, les taxes locales, les pourboires et les repas (sauf si indiqué dans la description du voyage). Ils ne font donc pas partie de la valeur indiquée. Chaque gagnant du crédit-voyage a le choix, pour la valeur indiquée, d'une destination. Le gagnant devra défrayer la différence, s'il y a lieu. Le montant du crédit-voyage doit être réservé sur un FORFAIT-VOYAGE. Des honoraires de 23 \$ + taxes par adulte sont applicables à la réservation. Le forfait-voyage n'est valide que pour une seule destination et ne peut être réparti en plusieurs voyages. À partir de la date du tirage, le gagnant aura deux ans pour effectuer son voyage en réservant auprès de l'agence **Club Voyages Sensö (950, montée des Pionniers, suite 100, Lachenaie, QC J6V 1S8, (450) 582-9195) ou Club Voyages Albatros (37, place Bourget Sud, Joliette, QC J6E 5E9, (450) 759-5551), selon la ville où le tirage a eu lieu.**
 10. Les gagnants doivent se présenter au bureau de la fondation où ils ont acheté leur billet pour réclamer leur prix, et ce, dans les 60 jours suivants la date du tirage.
 11. Advenant que le gagnant d'un forfait-voyage ne puisse voyager, il pourra céder son prix à la personne de son choix, aux mêmes conditions, en contactant sa fondation pour connaître la procédure à suivre. Le gagnant peut aussi demander à recevoir son prix en argent (à 90 % de la valeur du crédit-voyage). Dans le cas échéant, le gagnant doit monnayer son prix avant le 1^{er} décembre de l'année du tirage.
 12. La Fondation Santé Sud de Lanaudière, la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière et les organisateurs du tirage ne sont pas responsables des incon vénients qui pourraient survenir à la suite de la remise du prix.
 13. Le personnel ainsi que les personnes œuvrant à la Fondation Santé Sud de Lanaudière et à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière peuvent participer à cette loterie.
 14. Les tirages auront lieu à midi à chaque mois dès février 2022. Les gagnants seront dévoilés sur la page Facebook et le site Internet des deux fondations.
- Tirages : 24 février 2022 - 16 juin 2022 - 21 juillet 2022 - 18 août 2022 - 15 septembre 2022
- Lieu du tirage : Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière. (1000, boulevard Sainte-Anne, Local RC-A-60, Saint-Charles Borromée, QC, J6E 6J2).
- Tirages : 17 mars 2022 - 21 avril 2022 - 19 mai 2022 - 20 octobre 2022 - 03 novembre 2022.
- Lieu du tirage : Fondation Santé Sud de Lanaudière (911, montée des pionniers, Terrebonne, QC J6V 2H2).